



La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION SELON LE RÈGLEMENT RELATIF AUX DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES PORTANT LE NUMÉRO 105-2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance du comité de démolition qui se tiendra **le lundi 4 décembre 2023 à compter de 10 h 00**, le Comité doit statuer sur une demande de démolition conformément au Règlement relatif aux demandes de démolition portant le numéro 105-2023, pour la propriété sise au 1204, chemin Pontbriand à La Pêche connue sous les lots 5 918 297 et 5 920 604 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre la démolition du bâtiment prédominant vétuste conformément aux dispositions de la réglementation municipale d'urbanisme.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier (ou au greffier-trésorier) de la Municipalité, selon le cas.

DONNÉ à La Pêche, ce 22e jour du mois de novembre deux mille vingt-trois (2023).

Marco Déry
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 22 novembre 2023.

Marco Déry,
Directeur général et greffier-trésorier



La Pêche

Lots 5 918 297 et 5 920 604
1204, chemin Pontbriand

